

Régie de l'énergie - Dossier R-3863-2013

Autorisation d'investissements - Projet Lecture à Distance (LAD) Phases 2 et 3 d'Hydro-Québec Distribution

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-3863-2013

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

AUTORISATION D'INVESTISSEMENTS
RELATIFS AU
PROJET LECTURE À DISTANCE (LAD)
PHASES 2 ET 3
D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION

HYDRO-QUÉBEC
En sa qualité de Distributeur

Demanderesse

-et-

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE
CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
(AQLPA)

Demandereses en Intervention

PIÈCE SÉ-AQLPA-3 - DOCUMENT 1

CORPORATION DES MAÎTRES ÉLECTRICIENS DU QUÉBEC – CMÉQ, *Installations de compteurs électriques : manœuvres simples, rapides mais dangereuses. Communiqué*, 19/07/2013, <https://www.cmeq.org/biblio/faq/html/nouvelle.asp?action=print&Q=721>

-et-

Jean-Philippe ROBILLARD, *Hydro-Québec fait appel à des étudiants pour installer des compteurs intelligents*, Radio-Canada, le 18 juillet 2013
<http://www.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2013/07/18/006-hq-compteurs-electriciens.shtml>

Déposée par :
Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

Le 22 novembre 2013

Régie de l'énergie - Dossier R-3863-2013

Autorisation d'investissements - Projet Lecture à Distance (LAD) Phases 2 et 3 d'Hydro-Québec Distribution

Pièce SÉ-AQLPA-3 - Document 1

**Communiqué et article sur la sous-qualification des installateurs des compteurs du Projet LAD
Déposée par Stratégies Énergétiques (S.É.) et l'AQLPA**

CORPORATION DES MAÎTRES ÉLECTRICIENS DU QUÉBEC (CMEQ)
Installations de compteurs électriques :
manoeuvres simples, rapides mais dangereuses

Communiqué. 19/07/2013

<https://www.cmeq.org/biblio/faq/html/nouvelle.asp?action=print&Q=721>

C'est dans le cadre de sa mission première, la protection du public, que la CMEQ a interpellé Hydro-Québec afin d'exposer ses préoccupations à l'égard du manque de qualification des travailleurs recrutés pour effectuer le remplacement d'appareils de mesurage, ainsi que sur le fait que l'entreprise sous-traitée n'avait pas de licence d'entrepreneur électricien, obligation requise pour effectuer des travaux d'électricité.

La CMEQ s'inquiète du fait que ces travaux d'installation électrique en apparence "simples et rapides" comportent des risques sérieux d'accidents pour les installateurs et que mal exécutés ces travaux peuvent être responsables d'arcs (explosions) ou d'incendies électriques. La dangerosité provient du fait que les conducteurs vivants qui passent dans l'embase d'un compteur sont alimentés par une tension de 240 volts. Cet état de fait est d'autant plus préoccupant qu'ailleurs au Canada, des installations massives de compteurs de nouvelle génération réalisées par des travailleurs non qualifiés ont occasionné des problèmes électriques.

Compte tenu des enjeux liés à la situation, notamment en ce qui concerne la sécurité des installateurs embauchés et du public consommateur qui est au cœur de la mission de la CMEQ, la Corporation devait faire des démarches plus approfondies afin de clarifier la situation en sollicitant une opinion formelle et écrite de la part de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ). À ce jour, la CMEQ est toujours en attente d'une réponse écrite de la part de la RBQ.

Il importe de rappeler qu'au Québec seul un entrepreneur électricien détenant une licence de sous catégorie 16 peut effectuer des travaux d'installation électrique pour autrui et que ces travaux doivent être réalisés par des employés qualifiés, des électriciens.

Fondée en 1950 à la suite de l'adoption de la Loi sur les maîtres électriciens (L.R.Q. c. M-3), la CMEQ a pour mission d'assurer la protection du public. À cette fin, elle vérifie et contrôle la qualification de ses membres en vue de s'assurer de leur compétence.

–30–

Source: Direction des communications de la CMEQ
Tél.: 514 738-2184 - Cell.: 514 220-6045.

Hydro-Québec fait appel à des étudiants pour installer des compteurs intelligents
Radio-Canada
Mise à jour le jeudi 18 juillet 2013 à 19 h 58 HAE
Le reportage de Jean-Philippe Robillard
<http://www.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2013/07/18/006-hq-compteurs-electriciens.shtml>

Certains des nouveaux compteurs intelligents d'Hydro-Québec sont installés par des étudiants. Depuis février, Hydro-Québec a commencé l'installation de ses nouveaux compteurs et fait appel à des techniciens de la firme Capgemini, un de ses sous-traitants.

Comme critère d'embauche, ces travailleurs doivent avoir un diplôme d'études secondaires. La Corporation des maîtres électriciens déplore que la société d'État embauche des étudiants pour faire un travail qui devrait être réalisé par des professionnels, selon eux.

« Ce sont des travaux qui sont faits habituellement par des maîtres électriciens. Ce qui touche les membres, c'est le fait que ce sont des jeunes qui sont recrutés en finissant leur secondaire, qui n'ont pas de formation, alors que les membres considèrent qu'il s'agit d'un type de travail dangereux », affirme Josée Sénécal, de la Corporation des maîtres électriciens du Québec.

Mais Hydro-Québec, qui doit installer plus de 4 millions de compteurs intelligents, n'est pas du même avis.

« Il faut bien comprendre que l'installation du compteur de nouvelle génération est en soit une procédure simple et rapide dont la complexité ne nécessite pas la présence d'un maître électricien », affirme Patrice Lavoie, d'Hydro-Québec.

La Corporation des maîtres électriciens a demandé à la Régie du bâtiment d'intervenir dans le dossier. La Régie doit rendre prochainement sa décision.
